



Couvre-feux et conseils en matière de confinement

i Ces conseils sont basiques et doivent être adaptés aux plans de sécurité en fonction de votre contexte spécifique et restent dépendants de l'analyse des risques que vous devez effectuer au préalable.

Introduction

Les couvre-feux et les « lockdowns » peuvent être imposés pour un certain nombre de raisons. Par exemple, en cas d'état de siège, d'état d'urgence, d'imposition de la loi martiale, de coup d'État militaire, de troubles civils ou d'épidémies. Pendant ces périodes, les autorités peuvent imposer des restrictions sous diverses formes pour restreindre les libertés et limiter les mouvements de la population.

Il est essentiel que tous les membres du personnel comprennent la signification des termes utilisés et les mesures qu'ils doivent prendre dans l'intérêt de leur propre sécurité.

Les circonstances et l'interprétation juridique varient d'une région à l'autre. Connaissiez votre contexte et soyez prêt.

Définitions clés

- **Enfermement** : Les membres du personnel sont maintenus sous le contrôle d'une personne ou d'un groupe. Bien qu'il n'y ait pas de menace sérieuse pour la vie, il n'y a pas non plus de condition préalable claire à la libération. Généralement, mais pas toujours de manière temporaire, un confinement est une obligation pour le personnel de rester là où il se trouve, généralement en raison de risques spécifiques pour lui-même ou pour les autres s'il peut se déplacer librement. L'expression "rester à la maison" s'applique souvent à une zone plutôt qu'à des lieux spécifiques. Un confinement peut également être utilisé pour protéger les personnes à l'intérieur d'un établissement ou, par exemple, dans un bureau ou une maison d'hôtes. Les portes donnant sur l'extérieur sont généralement verrouillées afin que personne ne puisse entrer ou sortir. Un verrouillage complet signifie généralement que les personnes doivent rester là où elles se trouvent et ne peuvent ni entrer ni sortir d'un bâtiment ou des pièces qui s'y trouvent, et doivent se rendre dans le lieu le plus proche désigné comme sûr s'ils ne s'y trouvent pas déjà. Un exercice de verrouillage peut être organisé en l'absence de menace, afin de familiariser les gens avec ce qu'ils doivent faire. Le confinement peut prendre deux formes :
 - **Verrouillage préventif**. Un verrouillage préventif est un plan d'action préventif mis en œuvre pour faire face à un scénario inhabituel ou à une faiblesse d'un système afin de prévenir tout danger et d'assurer la sécurité des personnes, des biens ou de l'organisation. Les fermetures préventives sont effectuées pour atténuer un risque potentiel, perçu ou réel. Tout protocole élaboré pour ces situations doit être basé sur le type de menace et doit rester simple et court pour permettre un apprentissage et une mise en œuvre rapides, et être suffisamment souple pour gérer plusieurs scénarios.
 - **Fermeture d'urgence**. Les fermetures d'urgence sont mises en œuvre lorsqu'il y a une menace imminente pour la vie ou un risque de blessure pour les personnes, par exemple lorsqu'un bureau est attaqué par un tireur actif. Toute procédure de verrouillage d'urgence doit être courte et simple afin de faciliter son utilisation dans des conditions de crise réelles.
- **Couvre-feu** : Un couvre-feu est un ordre (par exemple un décret gouvernemental) émis par les "autorités présomptives" (normalement la police, mais aussi l'armée) exigeant que tout le monde, ou certaines personnes, reste à l'intérieur à certaines heures, souvent la nuit. Il peut être imposé pour maintenir l'ordre public ou réprimer des groupes ciblés.

D'autres termes apparentés incluent :

- **Abri sur place**. Cet avertissement consiste à se mettre à l'abri dans le bâtiment que l'on occupe déjà, plutôt que de s'éloigner de la zone ou de chercher un abri d'urgence dans la communauté.



- **Hibernation.** De nombreux ONG opérant dans des environnements peu sûrs peuvent, en réaction à une détérioration du contexte sécuritaire, demander à leur personnel de se mettre en hibernation afin de le mettre à l'abri de tout danger. En général, il s'agit d'une mesure temporaire en prévision d'un déménagement ou d'une évacuation. L'hibernation nécessite une bonne planification, une bonne préparation et une bonne formation. En règle générale, les organisations préparent une salle de sécurité (avec une protection physique adéquate contre les menaces extérieures, par exemple une entrée forcée, une explosion ou des tirs d'armes légères, suffisante pour protéger les occupants jusqu'à l'arrivée des secours) et préparent des réserves d'hibernation pour un nombre prédéterminé de membres du personnel et pour la durée de l'hibernation (par exemple 5 membres du personnel pendant 14 jours).
- **Quarantaine.** Une quarantaine est une restriction de la circulation des personnes et des biens, destinée à empêcher la propagation de maladies ou de parasites. Elle est souvent utilisée en cas de maladie, pour empêcher le déplacement de personnes susceptibles d'avoir été exposées à une maladie transmissible, mais dont le diagnostic médical n'a pas été confirmé. Elle se distingue de l'isolement médical, dans lequel les personnes dont l'infection par une maladie transmissible a été confirmée sont isolées de la population saine. Les considérations relatives à la quarantaine constituent souvent un aspect du contrôle des frontières.
- **Ordonnance de maintien à domicile.** Un ordre de maintien à domicile, un ordre de maintien à domicile plus sûr ou un ordre de contrôle des mouvements est un ordre émanant d'une autorité gouvernementale visant à restreindre les mouvements d'une population dans le cadre d'une stratégie de quarantaine de masse pour supprimer ou atténuer une épidémie ou une pandémie, en ordonnant aux résidents de rester chez eux sauf pour effectuer des tâches essentielles ou pour travailler dans des entreprises essentielles. La distinction entre un tel ordre et la quarantaine réside dans le fait que la quarantaine implique généralement l'isolement de certaines personnes considérées comme potentiellement infectieuses, plutôt que de l'ensemble de la population d'une zone. Dans de nombreux cas, les activités de plein air sont autorisées. Les entreprises non essentielles sont fermées ou adaptées au travail à domicile. Dans certaines régions, cette mesure a été mise en œuvre sous la forme d'un couvre-feu permanent ou d'un ordre de mise à l'abri, mais elle ne doit pas être confondue avec une "situation de mise à l'abri".
- **Travail à domicile.** Également appelé télétravail, travail à distance, travail mobile, travail à distance et lieu de travail flexible. Travail à domicile - le terme le plus courant désigne un régime de travail dans lequel les employés ne font pas la navette ou ne se déplacent pas (par exemple en bus, en train, à vélo ou en voiture, etc.) vers un lieu de travail central, tel qu'un immeuble de bureaux, un entrepôt ou un magasin.

Atténuer les risques pour la sécurité des personnes

Pour réduire les risques associés aux couvre-feux, il convient de suivre les conseils généraux suivants et de les adapter au contexte particulier dans lequel les personnes se trouvent.

Généralités : En règle générale, les couvre-feux et les confinements sont limités dans le temps, 24 heures sur 24 ou la nuit, avec des limites clairement définies. Des dérogations sont souvent prévues pour les personnes en position d'autorité, les secouristes, les hommes politiques et les diplomates. Souvent, seules les personnes munies d'un permis et d'une pièce d'identité sont autorisées à sortir. Les transgresseurs se voient infliger toute une série de sanctions par les autorités, en fonction du contexte et de la gravité de la transgression. Les incidents typiques peuvent inclure : des amendes immédiates, la saisie du véhicule, la détention, l'arrestation, et des violations des droits de l'homme sont souvent signalées. La petite délinquance, le vandalisme, le vol, les manifestations et le harcèlement sexuel atteignent généralement des niveaux élevés, que le confinement et le couvre-feu servent à réprimer.



Avant :

- Plans de voyage : Veillez à arriver à votre destination avant le couvre-feu. Tenez compte de la circulation et prévoyez un temps de trajet supplémentaire en cas de retard imprévu.
- Vérifiez que les horaires n'ont pas été modifiés de manière imprévue.
- Informez les autres de l'heure à laquelle vous prévoyez d'arriver.
- Assurez-vous d'avoir des moyens de communication (téléphone portable/satellite).

Pendant :

- Restez à l'intérieur en permanence. Cependant, restez attentif aux événements qui se déroulent autour de vous.
- Comprenez que des troubles peuvent parfois survenir à l'extérieur sans avertissement ou presque (explosions, coups de feu, sirènes, lumières, cris, haut-parleurs, etc.). Restez calme.
- Sauf autorisation des autorités, ne quittez pas les lieux pendant le couvre-feu. En cas de troubles à l'extérieur, restez à l'intérieur et ne vous approchez pas de la fenêtre.
- Tenez-vous à l'écart et gardez les fenêtres fermées en cas d'utilisation d'armes non létales (par exemple, gaz lacrymogènes, flash-bangs, canons à eau).
- Vérifiez que vous avez des numéros de contact à portée de main (par exemple, les coordonnées des services d'urgence).
- Tenez-vous informé du contexte sécuritaire dans votre région - Suivez l'actualité.
- Gardez à l'esprit que les enfants peuvent être à portée de voix de la télévision/radio et des conversations des adultes. Faites preuve de discernement en vous asseyant avec les jeunes et en leur expliquant la situation. En général, les enfants et les jeunes ne comprennent pas la situation si elle ne leur a pas été expliquée.
- Activez le dispositif de suivi et prenez contact avec votre gardien.
- Assurez-vous d'avoir suffisamment de réserves d'urgence à portée de main (y compris des médicaments) pour tenir jusqu'à la fin du couvre-feu.
- Prévoyez et préparez-vous à la perte des services de base (électricité, eau, services fixes/Internet).

- Il est de plus en plus fréquent que le gouvernement limitent temporairement l'accès à la bande passante des médias sociaux, ou refusent complètement l'accès aux services d'internet cellulaire et, dans de rares cas, aux communications par satellite.
- Essayez de maintenir un rythme d'activité normal qui vous convienne, à vous et à ceux qui respectent le couvre-feu avec vous.
- Il est normal que les gens soient anxieux et incertains. N'hésitez pas à prendre contact avec vos amis et votre famille pour partager vos informations et simplement prendre des nouvelles de vos amis et de votre famille.
- Dans certains contextes, le fait de s'asseoir ou de se tenir debout à l'extérieur (par exemple dans un jardin, sur un balcon ou sur un toit) peut constituer une violation du couvre-feu.
- Respectez les protocoles de sûreté et de sécurité que votre organisation peut avoir mis en place pour les contrôles.
- Assurez-vous de bien connaître les plans d'hibernation/ de relocalisation/d'évacuation de votre organisation.
- Si les forces de sécurité arrivent : gardez votre calme, gardez vos documents à portée de main et suivez les instructions. Ne prenez pas de photos sans demander au préalable et n'utilisez pas de langage incendiaire, car cela pourrait faire monter la tension inutilement. Restez calme, poli et conduisez-vous de manière professionnelle. Tout autre comportement peut augmenter le risque de détention ou d'arrestation.

Après :

- Vérifiez que les horaires n'ont pas été modifiés de manière imprévue.
- Planifiez à l'avance et préparez-vous à vous réapprovisionner en produits de première nécessité dès que possible.
- Vérifiez et signalez tout mouvement prévu à votre organisation.
- N'oubliez pas d'anticiper les files d'attente en partant tôt et en tenant compte des embouteillages et des retards aux points de contrôle.

Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire, contactez le personnel de sûreté et de sécurité qui vous soutient.
